

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique a été prescrite, relative à la demande d'autorisation environnementale des travaux de réaménagement de voirie sur l'avenue Marcel Dassault à Mérignac, déposée par Bordeaux Métropole.

Ces travaux tendent à permettre l'amélioration de la vitesse commerciale des transports en commun.

Le projet consiste en la réalisation d'aménagements entre le giratoire des Girondins et le giratoire de Marchegay à l'entrée de Martignas-sur-Jalle, sur un linéaire de 3,6 km. Il comprend :

- l'élargissement à 2 X 2 voies de l'avenue Marcel Dassault, avec réservation d'une voie dans chaque sens pour la circulation des transports en commun et le covoiturage ;
- la mise aux normes et en accessibilité des arrêts de bus ;
- la création d'une voie verte pour les piétons et cyclistes, au Nord de l'avenue Marcel Dassault ;
- la reprise partielle de l'assainissement hydraulique ;
- la création d'un nouveau carrefour giratoire à l'intersection avec le passage des Tuileries ;
- la création d'une aire de covoiturage d'environ 2000 m², comprenant 44 places de stationnement, au niveau du giratoire de Marchegay, prévue au droit du délaissé du giratoire de Marchegay ;
- l'aménagement d'une bande végétalisée de transition d'une largeur variable au-delà de la voie verte.

Le projet requiert une autorisation au titre de la loi sur l'eau pour la rubrique 2.1.5.0, une autorisation de défrichement, des dérogations pour la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées ainsi que pour la capture ou l'enlèvement et la destruction de spécimens d'espèces animales protégées.

Pendant l'enquête, qui se déroulera **du 17 juin au 1^{er} juillet 2026 inclus**, le dossier d'enquête, comportant notamment une note de présentation du projet, une décision d'examen au cas par cas et des sous-dossiers relatifs aux thématiques "loi sur l'eau et milieux aquatiques", "autorisation de défrichement", "dérogation à l'interdiction de porter atteinte aux espèces et aux habitats protégés" et "évaluation des incidences Natura 2000", sera mis à disposition du public en mairie de Mérignac, au Guichet Unique (60 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny) aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

- les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 17h,
- le mardi de 11h à 18h,
- le jeudi de 8h30 à 18h.

Le dossier d'enquête sera consultable, pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet <https://www.registre-numerique.fr/reamenagement-avenue-marcel-dassault-merignac>.

En application des dispositions de l'article L.123-12 du code de l'environnement, un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique, dans le hall de la cité administrative, 2 rue Jules Ferry, 33090 Bordeaux (horaires 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h00) et dans les espaces France services du département.

Des informations relatives au dossier pourront être obtenues, pendant l'enquête, auprès du pétitionnaire, et plus spécifiquement auprès de M. Philippe CLAVERIE, Chef de projet au Service amélioration / extension du réseau TC existant (courriel : p.claverie@bordeaux-metropole.fr) à l'adresse suivante : BORDEAUX MÉTROPOLE - Esplanade Charles de Gaulle - 33045 Bordeaux cedex.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête, à feuillets cotés non mobiles, paraphé par le Commissaire enquêteur et ouvert par le Maire, mis à disposition du public en Mairie de Mérignac.

Des observations et propositions relatives au projet pourront être adressées, avant clôture de l'enquête, au Commissaire enquêteur :

- **par correspondance**, en Mairie de Mérignac,
- par voie électronique sur le registre d'enquête numérique accessible sur le site internet : **<https://www.registre-numerique.fr/reamenagement-avenue-marcel-dassault-merignac>**
- **par courriel**, à l'adresse suivante : **reamenagement-avenue-marcel-dassault-merignac@mail.registre-numerique.fr**

Le Commissaire enquêteur, M. Thierry MENAGER, Ingénieur général des ponts, des eaux et forêts retraité, se tiendra à la disposition du public, en Mairie de Mérignac, aux jours et horaires suivants :

- mercredi 17 juin 2026, de 9h à 12h,
- samedi 27 juin 2026, de 9h à 11h45,
- mercredi 1er juillet 2026, de 13h30 à 16h30.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ou communiquées au Commissaire enquêteur lors de ses permanences, seront consultables en Mairie de Mérignac.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet **<https://www.registre-numerique.fr/reamenagement-avenue-marcel-dassault-merignac>**.

A la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront consultables pendant un an en Mairie de Mérignac ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde – Service Procédures Environnementales et Utilité Publique- et sur le site internet des services de l'État en Gironde : www.gironde.gouv.fr/publications/publications-legales.

M. Hugues MORIZOT, Chargé de mission en aménagement et développement économique des territoires, est désigné, en qualité de suppléant, pour intervenir en cas de remplacement du Commissaire enquêteur.

La préfète de la Gironde est compétente pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale déposée par Bordeaux Métropole.
